



SOMMAIRE

Point 76 de l'ordre du jour:

Projets de budgets pour les exercices 1965 et 1966 (suite)

Projet de budget pour l'exercice 1966 (suite)

Examen en première lecture (suite)

Chapitre 20. — Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement . . . . . 259

Président: M. Najib BOUZIRI (Tunisie).

POINT 76 DE L'ORDRE DU JOUR

Projets de budgets pour les exercices 1965 et 1966 (suite) [A/5799, A/5805, A/5807, A/5940, A/5969, A/5995, A/5996, A/6005, A/6007, A/6050, A/6137, A/6138, A/6144; A/C.5/1009, 1011, 1014, 1025 et Corr.1, A/C.5/1027, 1035 à 1038, 1040, 1042, 1045, 1046; A/C.5/L.833, L.836, L.855]

Projet de budget pour l'exercice 1966 (suite) [A/5799, A/5805, A/5807, A/5940, A/5996, A/6005, A/6007, A/6050, A/6137, A/6138, A/6144; A/C.5/1009, 1025 et Corr.1, A/C.5/1027, 1035 à 1038, 1040, 1042, 1045, 1046; A/C.5/L.833, L.836, L.855]

Examen en première lecture (suite) [A/C.5/L.833]

CHAPITRE 20. — CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT (A/6005, A/6007, A/6144; A/C.5/1042)

1. Le PRÉSIDENT rappelle que, dans son projet de budget (A/6005), le Secrétaire général a demandé un crédit de 7 024 400 dollars. Dans son rapport principal (A/6007, par. 357), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé l'ouverture d'un crédit de 6 800 000 dollars. Ultérieurement, le Secrétaire général a présenté (A/C.5/1042) des demandes de crédits révisés d'un montant total de 6 220 600 dollars, comme suite aux décisions prises par le Conseil du commerce et du développement. Dans son rapport correspondant (A/6144, par. 16), le Comité consultatif recommande une ouverture de crédits de 5 820 600 dollars, soit 400 000 dollars de moins que le chiffre proposé par le Secrétaire général.

2. M. BANNIER (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) rappelle que les observations du Comité consultatif sur les crédits initialement demandés pour la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le déve-

loppement figurent aux paragraphes 346 à 357 de son rapport principal (A/6007), qui n'ont pas encore été examinés par la Cinquième Commission. Si la Commission n'est appelée que maintenant à se prononcer sur le chapitre 20 du projet de budget, ce retard est dû à ce que l'on devait attendre les décisions du Conseil du commerce et du développement et au fait que la Conférence en est encore au stade préliminaire de l'organisation de ses travaux.

3. Le Comité consultatif avait recommandé de réduire de 224 400 dollars les crédits initialement demandés au chapitre 20 du projet de budget pour 1966, pour les raisons qu'il exposait dans son rapport principal. Ces raisons demeurent valables, mais le Comité consultatif a tenu néanmoins à réviser ses recommandations initiales compte tenu des faits nouveaux intervenus depuis.

4. Le crédit initialement demandé comprenait une somme de 2 millions de dollars pour la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, y compris 250 000 dollars au plus pour l'établissement de la documentation préparatoire. Bien que la deuxième session de la Conférence ait été remise à 1967, les demandes de crédits révisés font apparaître une augmentation d'environ 950 000 dollars, par rapport aux prévisions initiales, pour l'ensemble des autres postes de dépenses. Le Comité consultatif a tenu compte du fait qu'il était difficile au Secrétaire général de l'ONU et au secrétaire général de la Conférence d'établir des prévisions de dépenses précises. Il a reconnu également l'importance qu'attachent tous les Etats Membres à la mise sur pied des organes de la Conférence, ainsi que la nécessité de renforcer les services d'appui, en particulier les services linguistiques, à Genève comme à New York. Mais il n'en a pas moins observé les règles de contrôle financier qu'il est tenu d'appliquer, et il n'a pas pu non plus faire abstraction du souci d'économie qui s'est exprimé à la Cinquième Commission, notamment lors de l'examen du chapitre 3 (Traitements et salaires) du projet de budget.

5. En ce qui concerne les demandes de crédits révisés concernant les services organiques du secrétariat de la Conférence, M. Bannier attire l'attention de la Commission sur les paragraphes 8 et 9 du rapport du Comité consultatif (A/6144). Le Comité n'est pas entièrement convaincu qu'il faille augmenter le nombre des postes d'administrateur. Il a noté que le recrutement se déroule jusqu'ici de manière satisfaisante, mais il doute que les données d'expérience soient suffisantes pour justifier les augmentations d'effectif demandées.

6. Le Comité consultatif n'a fait aucune recommandation précise quant aux postes de dépenses sur lesquels devraient porter les réductions qu'il a proposées, mais il estime que celles-ci devraient être réparties d'une manière plus ou moins égale entre tous les services du secrétariat de la Conférence. Ces réductions paraissent nécessaires dans les circonstances présentes, et il ne semble pas qu'elles soient de nature à entraver la bonne marche des travaux du secrétariat de la Conférence.

7. M. PREBISCH (Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) remercie tout d'abord le Comité consultatif de l'esprit de compréhension dont il a fait preuve devant les difficultés auxquelles s'est heurtée la Conférence ainsi que de la latitude qu'il a laissée au secrétaire général de la Conférence pour utiliser les ressources mises à sa disposition, ce qui a permis à la Conférence de faire face à ses travaux dans de bonnes conditions au cours de l'année 1965.

8. Quant aux prévisions de dépenses pour 1966, M. Prebisch souligne qu'il est nécessaire de ne pas trop réduire les crédits demandés, car la nouvelle organisation a besoin d'augmenter de façon raisonnable l'effectif de son secrétariat pour pouvoir exécuter de manière satisfaisante les travaux fort complexes qui lui seront confiés et assurer le service des réunions très nombreuses prévues pour 1966.

9. En ce qui concerne le personnel, M. Prebisch est heureux de pouvoir annoncer que, à la fin de 1965, 70 administrateurs, c'est-à-dire un de plus que prévu initialement, sont déjà nommés et prêts à entrer en fonctions. Le recrutement a donc progressé d'une manière fort satisfaisante, surtout si l'on tient compte du fait que l'emplacement du siège du secrétariat de la Conférence a été choisi très récemment et que la nomination de nombre de fonctionnaires s'en est trouvée évidemment retardée. M. Prebisch est persuadé que l'effectif déjà approuvé pour 1966, y compris les 11 postes nouveaux d'administrateur demandés dans les prévisions de dépenses révisées (A/C.5/1042), pourra être entièrement recruté avant la fin du premier trimestre de 1966. La Conférence a reçu un grand nombre de candidatures, dont l'examen est déjà fort avancé. De toute manière, le recrutement devra être accéléré pour que l'effectif soit au complet avant le commencement de la deuxième session de la Conférence.

10. M. Prebisch souligne que la majeure partie de l'accroissement prévu des dépenses correspond aux services linguistiques et aux services auxiliaires. Les dépenses supplémentaires dans ce secteur représentent 87 000 dollars sur un total de 137 000 dollars. Cela est dû à l'augmentation considérable du volume de travail des services linguistiques et services auxiliaires, qui découle de l'augmentation du nombre et de la durée des réunions du Conseil et des organes subsidiaires de la Conférence. Le programme des réunions des organes de la Conférence est particulièrement chargé pour 1966, et il n'y a guère d'espoir de le réduire. De plus, il est à craindre que le nombre et la durée des séances augmentent encore à la suite des recommandations que feront certains organes subsidiaires, comme cela vient d'être le cas pour la Commission des transports maritimes, qui a

demandé à tenir en 1966 une session qui n'était pas prévue au calendrier.

11. En raison de ces diverses considérations, M. Prebisch se déclare étonné de l'importance de la réduction que le Comité consultatif a recommandée par souci d'économie, tout en comprenant fort bien les considérations dont le Comité s'est inspiré. Le Président du Comité consultatif a formulé le vœu que les réductions soient réparties d'une façon égale entre les divers services, mais M. Prebisch n'hésite pas à dire qu'il lui paraît tout à fait impossible de réduire les dépenses concernant les administrateurs. Toute réduction considérable dans ce domaine pourrait compromettre sérieusement les travaux de la nouvelle organisation et avoir des incidences regrettables sur ceux du Conseil et des organes subsidiaires, de même que sur les travaux préparatoires de la deuxième session de la Conférence, qui doit se tenir en 1967. Il serait préférable d'opérer les réductions sur le personnel des services linguistiques et des autres services auxiliaires, à New York et à Genève.

12. Quoi qu'il en soit, M. Prebisch ne croit pas que l'on puisse réduire les dépenses de 400 000 dollars. Il serait illusoire de penser que l'organisation pourra fonctionner comme il convient et tenir toutes les réunions nécessaires avec des crédits qui seraient réduits dans de telles proportions. Les membres du Conseil et des organes subsidiaires savent fort bien qu'à la suite d'une série de graves insuffisances, qui n'étaient certes pas imputables au personnel même des services linguistiques mais bien au manque de personnel, il a été nécessaire, lors des sessions précédentes, d'engager, à titre temporaire, un grand nombre de personnes qui n'étaient pas suffisamment au courant de la terminologie employée et des questions intéressant la Conférence, et qu'il en est résulté des difficultés. Il importe donc de recruter le plus possible de fonctionnaires permanents. C'est pourquoi on ne saurait réduire de plus de 200 000 dollars les crédits demandés; une telle réduction serait possible si l'on ajournait certaines nominations et si l'on continuait à employer du personnel temporaire dans les services linguistiques et services auxiliaires pendant quelque temps; mais il n'est pas possible de faire davantage. Il importe de ne pas oublier que la Conférence est une organisation nouvelle. Elle est maintenant mieux placée qu'il y a quelques mois pour définir ses besoins, mais il reste encore une certaine marge d'incertitude. M. Prebisch s'est efforcé de formuler des révisions de dépenses précises, mais il lui faut encore disposer d'une certaine marge de manœuvre pour organiser de façon efficace le secrétariat de la Conférence. La Cinquième Commission ne doit pas douter qu'il ait tenu compte dans toute la mesure possible de la nécessité de réaliser des économies. S'il n'en avait pas été ainsi, le projet de budget présenté à la Commission aurait été beaucoup plus ambitieux.

13. M. BYKOV (République socialiste soviétique d'Ukraine) souligne que sa délégation attache la plus haute importance aux problèmes du commerce international et de la coopération économique, et qu'elle s'est prononcée, dès le début, en faveur de la création d'une organisation internationale permettant de s'attaquer efficacement à leur solution. Elle avait égale-

ment proposé de convoquer la Conférence à intervalles réguliers et de lui adjoindre un organe permanent.

14. La délégation ukrainienne a tenu compte de l'urgence du programme de la Conférence lorsqu'elle a examiné le rapport du Secrétaire général sur les demandes de crédits révisées concernant la Conférence (A/C.5/1042). Elle appuie la recommandation du Comité consultatif (A/6144, par. 16) tendant à réduire de 400 000 dollars le crédit révisé demandé par le Secrétaire général.

15. M. Bykov souligne que les dépenses prévues sont considérables et qu'il aurait dû être possible de les réduire. Ainsi, le Secrétaire général propose d'ouvrir de nouveau un crédit de 250 000 dollars pour 1966 afin que l'on puisse affecter 30 personnes, pendant cette année-là, à la préparation de la documentation de base requise pour la deuxième session de la Conférence. Mais cette session a été retardée d'un an et, sans vouloir nier l'importance de la documentation dont il s'agit et la nécessité de l'établir dans les délais voulus, on peut légitimement penser qu'il devrait être possible de produire les documents nécessaires sans personnel supplémentaire. Aussi bien cette deuxième session n'est-elle pas la dernière. Que compte-t-on faire à chaque nouvelle session? Demandra-t-on chaque fois du personnel supplémentaire et de nouveaux crédits? Une plus grande prudence s'impose donc à cet égard.

16. La délégation ukrainienne ne saurait appuyer la proposition du Secrétaire général tendant à établir, spécialement pour la Conférence, un service linguistique permanent qui nécessiterait la création de 43 postes d'administrateur et de 46 postes d'agent des services généraux. En effet, au chapitre 3 du projet de budget pour l'exercice 1966 (A/6005, par. 3.109), le Secrétaire général propose d'ajouter 38 postes nouveaux au tableau d'effectifs de la Division linguistique de l'Office européen. Cette proposition se justifiait du fait de l'augmentation du volume de travail des services linguistiques comme suite aux réunions des organes subsidiaires de la Conférence. Mais on ne voit pas pourquoi, après un tel renforcement, le Secrétaire général demande, à un autre chapitre du projet de budget, l'ouverture d'un crédit important pour renforcer les services linguistiques de l'Office. Sur le plan de l'ordonnance du budget, cette procédure peut paraître étrange. Si l'on juge nécessaire de créer un service des conférences spécial pour la Conférence, les demandes de crédits y relatives devraient être présentées au chapitre 3. Dans ces conditions, on est fondé à se demander si, contrairement aux déclarations faites il y a un mois par le secrétariat de la Conférence, cette création n'était pas préméditée et si, déjà, on n'avait pas prévu qu'un tel service serait spécialement constitué dans le cadre de la Conférence. La création d'un service des conférences affecté exclusivement à la Conférence est fort coûteuse et, de plus, inutile. D'ailleurs, il convient de souligner à cet égard que l'une des raisons qui ont fait choisir Genève comme siège de la Conférence est que l'on était certain que la Conférence pourrait utiliser dans les conditions les plus avantageuses les services de l'Office européen. La délégation ukrainienne souhaiterait que le représentant du Secrétaire général veuille bien préciser pourquoi les crédits dont il

s'agit ont été demandés à deux chapitres différents du projet de budget.

17. Les crédits demandés pour renforcer les services linguistiques de Genève sont excessifs. M. Byrov estime, comme le Comité consultatif, qu'on peut réaliser de substantielles économies en utilisant plus pleinement l'effectif des services linguistiques et des services centraux de Genève et de New York.

18. Les ressources financières de l'ONU ne sont pas illimitées; comme l'a dit le représentant de Malte à la Deuxième Commission (966ème séance), les fonds doivent être consacrés à des programmes opérationnels destinés à améliorer les niveaux de vie dans les pays en voie de développement. A cette fin, il convient donc d'établir un ordre de priorités. Un programme, quelque important qu'il soit, ne saurait justifier un gaspillage des ressources au bénéfice de services auxiliaires et devrait faire l'objet d'un contrôle permanent. La Conférence ne saurait faire exception à cette règle.

19. M. WALDRON-RAMSEY (République-Unie de Tanzanie) tient à remercier le secrétaire général de la Conférence de son éloquent plaidoyer en faveur de la Conférence, et il appuie sans réserve les arguments qu'il vient de présenter à l'appui des demandes de crédits révisées concernant la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. La délégation tanzanienne ne saurait souscrire à la recommandation du Comité consultatif tendant à réduire de 400 000 dollars les crédits révisés demandés par le Secrétaire général. Elle n'a pas été convaincue par les arguments du Comité consultatif, qui lui paraissent mal fondés si l'on songe aux perspectives et aux objectifs de la Conférence. La réduction de 200 000 dollars suggérée par le secrétaire général de la Conférence représente un maximum, et toute réduction des crédits au-delà de ce chiffre compromettrait le bon fonctionnement de la Conférence et du Conseil du commerce et du développement.

20. A ceux qui, à l'appui de la recommandation du Comité consultatif, font valoir qu'il importe de mettre un frein à l'accroissement des dépenses de l'Organisation et que la gestion du Conseil du commerce et du développement a été imprudente, il convient de rappeler que le secrétaire général de la Conférence s'est toujours efforcé d'assurer la bonne marche de ses services avec un effectif minimum.

21. Il est de la plus haute importance que la Conférence dispose immédiatement de services linguistiques adéquats. C'est là, en substance, la réponse qu'a donnée son secrétaire général lorsque a été posée officiellement à Genève la question des installations de conférence et des imperfections relevées dans le travail des services linguistiques de l'Office européen. Il ne faut pas voir d'autre raison aux difficultés rencontrées lorsqu'il s'est agi de choisir la ville où serait installé le siège du secrétariat de la Conférence.

22. Cette nouvelle organisation a été créée avant tout pour servir les intérêts des pays en voie de développement. Ces derniers doivent donc s'unir pour appuyer et justifier toutes les dépenses légitimes qui permettront à la Conférence d'atteindre ses objectifs. Il semble que l'on tende à insister hors de propos

sur les difficultés financières de l'ONU et à oublier qu'il s'agit surtout d'un problème d'ordre constitutionnel, dont la solution permettrait de mettre fin à la crise financière.

23. Si la Cinquième Commission approuvait la recommandation du Comité consultatif, la bonne marche du Conseil du commerce et du développement et de la Conférence serait gravement compromise. Il importe de souligner les difficultés que rencontre la nouvelle organisation. A cet égard, il est bon de rappeler les graves problèmes qu'a posés l'établissement de la documentation de base nécessaire à la réunion, à Genève, de la Commission des produits de base. Les raisons en étaient que le secrétaire général de la Conférence n'avait pas pu recruter le personnel nécessaire et que les services existants étaient surchargés de travail. La délégation tanzanienne a été l'une des premières à critiquer cet état de choses, auquel on ne pourra remédier qu'en autorisant le secrétaire général de la Conférence à engager le personnel spécialisé nécessaire.

24. La délégation tanzanienne ne saurait appuyer la manière de voir exposée par le Comité consultatif au paragraphe 15 de son rapport (A/6144), et notamment la dernière phrase de ce paragraphe. Les membres du Conseil du commerce et du développement connaissent le règlement financier de l'ONU et se rendent parfaitement compte des difficultés de l'Organisation; ils n'oublient pas les consignes de prudence qu'il convient d'observer en matière budgétaire, ni leurs responsabilités dans ce domaine, mais ils n'oublient pas non plus combien il importe de donner à la Conférence les outils dont elle a besoin si l'on veut qu'elle atteigne ses objectifs et qu'elle apporte des solutions concrètes à des problèmes concrets et dangereux.

25. M. Waldron-Ramsey invite instamment les membres de la Commission à examiner le problème avec la plus grande attention et à tenir compte des observations présentées par le secrétaire général de la Conférence. Les pays en voie de développement doivent peser soigneusement les conséquences qu'aurait l'approbation de la recommandation du Comité consultatif.

26. M. KOCHMAN (Mauritanie) demande s'il a été tenu compte, dans les demandes de crédits révisés dont la Commission est actuellement saisie, de la recommandation relative aux voyages en classe économique.

27. M. TURNER (Sous-Secrétaire Contrôleur) répond par l'affirmative à la question posée par le représentant de la Mauritanie et souligne que les divergences concernant les recommandations du Comité consultatif sont plus apparentes que réelles. Le Secrétaire général et lui-même ont été quelque peu surpris de l'ampleur des réductions recommandées par le Comité consultatif, d'autant que les demandes de crédits révisés concernant la Conférence tiennent compte de l'accroissement du programme des réunions (520 séances prévues à Genève au lieu de 510, et 390 séances prévues à New York au lieu de 205), que le secrétaire général de la Conférence a indiqué que les opérations de recrutement sont beaucoup plus avancées qu'il n'avait été initialement envisagé

à pareille époque, et que l'expérience acquise en 1965 a permis d'établir des prévisions de dépenses révisées beaucoup plus précises.

28. En ce qui concerne les services de conférence, il est absolument indispensable de ne plus utiliser exclusivement du personnel temporaire et de constituer au secrétariat même de la Conférence un service linguistique indépendant. L'accroissement de dépenses qui en résulterait serait largement compensé par l'efficacité plus grande du personnel. De toute façon, il est absolument impossible de faire face en 1966 aux besoins de la Conférence en n'ayant recours qu'aux services linguistiques du Secrétariat, à moins, bien entendu, de réduire en conséquence le programme des réunions. Mais il paraît évident que nul n'a l'intention d'en venir là, et le Comité consultatif moins que quiconque. Il semble qu'en formulant sa recommandation le Comité consultatif a surtout tenu compte de son expérience, qui lui permet de savoir que, bien souvent, l'exécution des programmes n'oblige pas à utiliser tous les crédits demandés. D'un autre côté, il est évident que le secrétaire général de la Conférence a toujours fait preuve de la plus grande compétence pour ce qui est de l'utilisation des ressources mises à sa disposition et que la Conférence n'épargnera aucun effort pour répondre aux vœux des Etats Membres, en particulier des pays en voie de développement.

29. La recommandation du Comité consultatif invite en fait le Service financier et la Conférence à rechercher, plus minutieusement encore, les possibilités de réduire les dépenses sans nuire aux activités. Ce n'est pas tant une directive précise que l'expression d'un avis signifiant qu'il est peut-être possible de réduire les dépenses d'environ 400 000 dollars. Il se peut que le secrétaire général de la Conférence ne parvienne pas à atteindre ce chiffre, mais il est possible aussi qu'il réussisse à le dépasser. Il a lui-même admis le principe d'une réduction inférieure de moitié à celle que propose le Comité consultatif. En fait, tout dépendra des circonstances; certaines réunions importantes, par exemple, n'auront peut-être pas lieu, ou bien, dans l'hypothèse contraire, le Secrétaire général devra peut-être demander des crédits supplémentaires dans le courant de 1966. Il semble qu'il importe avant tout, pour l'instant, de ne pas retarder les travaux de la Conférence. Si l'interprétation que M. Turner a donnée de la recommandation du Comité consultatif est exacte, la recommandation du Comité semble pouvoir être adoptée, compte tenu des réserves que M. Turner vient de formuler.

30. M. BANNIER (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) confirme l'interprétation que le Contrôleur a donnée de la recommandation du Comité consultatif. Celui-ci s'est fondé effectivement sur les données de son expérience et il n'a porté aucun jugement quant à la nécessité d'entreprendre des activités données, se contentant simplement, comme il est de son devoir, de veiller à ce que les diverses tâches soient exécutées aux moindres frais. La recommandation du Comité consultatif suppose bien entendu que tous les besoins pour ce qui est du personnel, des services et des installations seront satisfaits; elle ne conteste

nullement que la Conférence ait à disposer d'un personnel important, ni qu'il soit utile de réorganiser les services linguistiques, notamment à Genève. Le Comité consultatif sait pertinemment qu'il est difficile pour une organisation nouvelle comme la Conférence d'établir des prévisions de dépenses précises dans tous les cas. C'est pourquoi, en formulant sa recommandation, il a estimé, comme l'a indiqué le Contrôleur, que le secrétaire général de la Conférence sera peut-être même en mesure de réduire les dépenses plus que ne le recommande le Comité consultatif. Aussi ne pense-t-il pas qu'une réduction supérieure de 200 000 dollars à celle que semble vouloir admettre le secrétaire général de la Conférence puisse nuire au fonctionnement de la nouvelle organisation.

31. M. WALDRON-RAMSEY (République-Unie de Tanzanie) n'est pas convaincu qu'il soit possible de compter sur l'ouverture de crédits additionnels pour mettre à la disposition du secrétaire général de la Conférence les moyens qui lui sont indispensables. Il propose en conséquence de majorer d'au moins 200 000 dollars le crédit dont l'ouverture est recommandée par le Comité consultatif.

32. M. BYKOV (République socialiste soviétique d'Ukraine), se référant à la première déclaration du représentant de la République-Unie de Tanzanie, souligne que l'Ukraine se rend parfaitement compte de l'importance que présente la Conférence et rappelle que c'est l'Union soviétique qui a pris l'initiative de proposer sa création, initiative que l'Ukraine a appuyée dès le début. L'Ukraine est également en faveur d'un accroissement des crédits destinés à la Conférence, mais à condition de ne pas dépasser les limites raisonnables. Le Comité consultatif étant particulièrement bien placé pour juger si les crédits demandés sont ou non réalistes, il n'y a rien d'étonnant à ce que l'Ukraine appuie sa recommandation.

33. M. Bykov demande d'autre part au Contrôleur de bien vouloir préciser pourquoi les crédits demandés pour le personnel figurent à deux chapitres distincts du projet de budget, alors qu'ils ne devraient figurer qu'au chapitre 3.

34. M. TURNER (Sous-Secrétaire Contrôleur) répond que les demandes de crédits concernant le personnel de la Conférence ont été inscrites au chapitre 20 du fait que la proposition en ce sens formulée par le Conseil du commerce et du développement dans l'Acte final de la Conférence a été adoptée sans objection par l'Assemblée générale.

35. M. POLIT ORTIZ (Equateur) rappelle qu'au cours de la discussion générale l'Equateur s'est déclaré en faveur d'économies dans tous les domaines, sauf deux, à savoir le développement industriel et les activités de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. En examinant les demandes de crédits concernant la Conférence, la

Commission doit se rappeler que, pour de nombreux Etats Membres, et notamment pour tous les pays en voie de développement, le commerce international est le moyen de parvenir à la prospérité; c'est pourquoi les pays en voie de développement ne peuvent qu'appuyer les propositions tendant à ce que la Conférence dispose de toutes les ressources financières nécessaires pour développer ses activités. D'autre part, la Commission doit se rappeler aussi que la Conférence n'a pas une expérience suffisante pour pouvoir établir des prévisions de dépenses précises; aussi convient-il d'ouvrir les crédits qu'elle demande et d'attendre l'exercice suivant pour procéder à un examen plus détaillé et plus positif des dépenses prévues pour 1967. L'Equateur est en faveur de l'ouverture de la totalité des crédits demandés par la Conférence, mais il serait disposé à approuver la proposition du représentant de la République-Unie de Tanzanie, si le secrétaire général de la Conférence précise que c'est là l'effort maximum qu'il peut consentir.

36. M. ILIC (Yougoslavie) dit que sa délégation est très sensible aux arguments invoqués par le secrétaire général de la Conférence et que, malgré son désir de réaliser le maximum d'économies, elle est disposée à appuyer la proposition de la République-Unie de Tanzanie.

37. Pour ce qui est des dépenses de personnel, la délégation yougoslave approuve la formule adoptée par le Secrétaire général et n'estime pas qu'il ait fait une distinction injustifiée en inscrivant au chapitre 20 les dépenses de personnel de la Conférence.

38. M. SILVEIRA DA MOTA (Brésil) n'est pas convaincu que la réduction recommandée par le Comité consultatif réponde à l'intérêt bien compris de la Conférence et il appuie en conséquence la proposition du représentant de la République-Unie de Tanzanie.

39. M. FAKIH (Kenya) déclare que son pays croit davantage aux vertus du commerce qu'à celles de l'assistance, et que c'est la raison pour laquelle il appuie sans réserve les efforts de la Conférence. Si la délégation kényenne était disposée, par souci d'économie, à appuyer la recommandation initiale du Comité consultatif tendant à ramener de 7 024 400 dollars à 6 800 000 dollars les crédits demandés pour la Conférence, elle a été très surprise de la nouvelle recommandation du Comité consultatif concernant les demandes de crédits révisées. Il convient de tenir compte en l'occurrence des objectifs de la Conférence et notamment de faire en sorte, comme l'a souligné le représentant de la République-Unie de Tanzanie, qu'elle dispose de tous les moyens et services indispensables. C'est pourquoi, compte tenu des indications données par le secrétaire général de la Conférence, la délégation kényenne appuie la proposition du représentant de la République-Unie de Tanzanie.

La séance est levée à 13 h 10.

